



ÉQUIPER POUR SORTIR DE LA PRÉCARITÉ

■ CONTEXTE ET ENJEUX

La précarité ne se limite pas à l'absence de revenus ou de logement : elle s'exprime aussi dans **le manque d'équipements de base qui permettent de vivre dignement**. Sans frigo : pas de conservation des aliments ; sans cuisinière : pas de repas chauds ; sans machine à laver : pas d'hygiène quotidienne ; sans ordinateur : exclusion du système administratif, professionnel et médical. Nous aspirons à une société où chacun, quelles que soient ses difficultés, **a accès aux équipements de base nécessaires pour vivre avec dignité et reconstruire son autonomie**.

Chiffres clés :

FR 🇫🇷 En 2024, **13 %** de la population française (8,6 millions de personnes) étaient en situation de privation matérielle et sociale, c'est-à-dire incapables de satisfaire plusieurs besoins essentiels du quotidien selon l'INSEE.

ES 🇪🇸 En 2024, environ **8,3 %** de la population espagnole était en situation de privation matérielle et sociale sévère selon l'AROPE

NL 🇳🇱 En 2024, environ **11,1 %** de la population belge était en situation de privation matérielle et sociale selon Statbel.

OBJECTIFS

Le Fonds IMPACT souhaite soutenir les associations agissant auprès des personnes en situation de précarité à travers 2 leviers complémentaires :

1. Équiper

Par "équipement", nous entendons l'action de pourvoir une personne, un collectif ou un lieu **des moyens matériels** nécessaires afin de leur permettre d'agir, de fonctionner et de gagner en autonomie.

Dans le budget global du projet présenté, l'équipement doit représenter au minimum 50 % du montant de la demande.

Équipements éligibles (Nous ne fournissons pas le matériel directement, mais nous finançons l'investissement nécessaire pour s'équiper, qu'il s'agisse d'équipements professionnels ou individuels) :

- électroménager,
- mobilier,
- équipement pour l'hygiène et le sanitaire,
- équipement pour la cuisine et la restauration,
- équipement informatique, numérique et bureautique.

2. Soutenir le fonctionnement

Par fonctionnement, nous entendons l'ensemble des dépenses indispensables à la mise en œuvre, au déroulement et à la pérennité des actions.

Frais de fonctionnement éligibles :

- les frais logistiques,
- la maintenance des équipements,
- la formation et l'accompagnement des bénéficiaires,
- le soutien aux équipes encadrantes.

Dans le budget global du projet présenté, les frais de fonctionnement peuvent représenter jusqu'à 50 % du montant de la demande.

■ NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

AXE 1 : équiper des lieux pour vivre dignement et répondre aux besoins essentiels

Le Fonds IMPACT s'engage à **soutenir financièrement les investissements matériels** pour subvenir aux besoins fondamentaux : se nourrir, se loger dignement et maintenir une hygiène de base.

Garantir à tous un logement décent et équipé

→ Améliorer l'équipement des structures d'hébergement individuel et collectif :

- Hébergement d'urgence
- Hébergement d'insertion et de stabilisation
- Hébergement avec accompagnement sanitaire
- Hébergement collectif enfance et jeunesse
- Hébergement individuel

Garantir à tous l'accès à l'alimentation

→ Améliorer l'équipement des structures d'aide alimentaire :

- Associations de distribution alimentaire
- Camions solidaires / food trucks solidaires
- Épiceries sociales et solidaires
- Cantines solidaire



AXE 2 : équiper des moments pour réunir

Le Fonds IMPACT s'engage également **à financer l'équipement de la vie collective** : les moments de joie, de partage, de transmission et de rencontre.

Permettre la rencontre

→ Améliorer l'équipement de la vie en commun, encourager la rencontre et créer un cadre propice à la convivialité :

- Cours et ateliers de cuisine
- Colocations solidaires et habitats partagés
- Espaces de convivialité

AXE 3 : équiper pour favoriser l'autonomie

Dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics, administratifs et professionnels, Le Fonds IMPACT s'engage à **donner les moyens concrets d'une autonomie numérique durable**.

Faciliter l'apprentissage et l'autonomie.

→ Créer les conditions d'une réinsertion sociale et professionnelle durable à travers l'équipement de :

- Dispositifs d'accompagnement à l'usage
- Espaces d'apprentissage numérique
- Matériel bureautique partagé
- Équipements numériques personnels



TERRITOIRE CONCERNÉ

Nous soutenons des projets à proximité de nos magasins ELECTRO DÉPÔT, à savoir en **France, en Belgique et en Espagne**.

Les projets **doivent être proche d'un magasin ELECTRO DEPOT** (Moins de 30 minutes de transport : voiture, bus, métro) pour faciliter les échanges avec nos collaborateurs du magasin.

 [Trouver le magasin le plus proche](#)

⚠ Attention, les découpes des régions ELECTRO DEPOT ne sont pas toujours basées sur les régions françaises. Nous vous invitons à vérifier la région du magasin le plus proche de vous.

 [Vérifier la région de mon projet](#)

La sélection des projets est découpée par région :

- Ile de France
- Centre-Est
- Sud Ouest - Espagne
- Sud
- Ouest
- Nord - Normandie (NN)
- Belgique



CALENDRIER

En fonction de votre localisation, les dates de dépôt de dossier et de sélection sont différentes.

→ Ile de France

- Du 16 au 20 février : possibilité d'un temps d'échange en visio pour répondre aux questions (non obligatoire) : [s'inscrire ICI](#)
- Le 4 mars à 18h00 : clôture des candidatures en ligne.
- Le 31 mars : comité de Sélection.
- Le 3 avril : annonce des lauréats

→ Sud - Ouest - Espagne

- Du 1er au 8 avril : : possibilité temps d'échange en visio pour répondre aux questions (non obligatoire) : [s'inscrire ICI](#)
- Le 8 avril à 18h00 : clôture des candidatures en ligne.
- Le 30 avril : comité de Sélection.
- Le 5 mai : annonce des lauréats

→ Belgique

- Du 1er au 8 avril : possibilité d'un temps d'échange en visio pour répondre aux questions (non obligatoire) : [s'inscrire ICI](#)
- Le 24 avril à 18h00 : clôture des candidatures en ligne.
- Le 27 mai : comité de Sélection.
- Le 2 juin : annonce des lauréats

→ Est

- Du 1er au 5 juin: possibilité d'un temps d'échange en visio pour répondre aux questions (non obligatoire) : [s'inscrire ICI](#)
- Le 5 juin à 18h00 : clôture des candidatures en ligne.
- Le 25 juin : comité de Sélection.
- Le 29 juin: annonce des lauréats

→ Nord - Normandie (NN)

- Du 26 juin au 2 juillet : possibilité d'un temps d'échange en visio pour répondre aux questions (non obligatoire) : [s'inscrire ICI](#)
- Le 2 juillet à 18h00 : clôture des candidatures en ligne.
- Le 17 juillet : comité de Sélection.
- Le 20 juillet : annonce des lauréats

→ **Centre**

- Du 31 août au 4 septembre : possibilité d'un temps d'échange en visio pour répondre aux questions (non obligatoire) : [s'inscrire ICI](#)
- Le 4 septembre à 18h00 : clôture des candidatures en ligne.
- Le 1er octobre : comité de Sélection.
- Le 5 octobre : annonce des lauréats

→ **Sud**

- Du 2 octobre au 8 octobre : possibilité d'un temps d'échange en visio pour répondre aux questions (non obligatoire) : [s'inscrire ICI](#)
- Le 8 octobre à 18h00 : clôture des candidatures en ligne.
- Le 27 octobre : comité de Sélection.
- Le 29 octobre : annonce des lauréats

→ **Ouest**

- Du 28 octobre au 2 novembre : possibilité d'un temps d'échange en visio pour répondre aux questions (non obligatoire) : [s'inscrire ICI](#)
- Le 2 novembre à 18h00 : clôture des candidatures en ligne.
- Le 20 novembre: comité de Sélection.
- Le 23 novembre : annonce des lauréats



STRUCTURES CONCERNEES

Associations Loi 1901, sans but lucratif et à gestion désintéressée, justifiant des critères suivants :

→ Intérêt général

→ Gestion désintéressée

→ Sans but lucratif, non concurrentes au secteur marchand et exonérées des impôts commerciaux.

Pour les associations intervenant sur plusieurs territoires, nous vous invitons à présenter un seul projet par région. Vous pourrez déposer ultérieurement un projet dans le cadre d'une autre région, selon le calendrier prévu.

1 dossier = 1 projet = 1 territoire = 1 magasin à proximité

Ne pourront pas être soutenus :

→ Les Fédérations ou têtes de réseaux. Nous privilégions les antennes locales.

- Les initiatives à caractère individuel.
- Les projets de sensibilisation ponctuelle (films, expositions, festivals, séjours de vacances...).
- Les projets de recherche.

PUBLICS CIBLES

Tout public identifié comme étant **en situation de précarité ou de vulnérabilité économique**, notamment les :

- Travailleurs pauvres ;
- Étudiants précaires ;
- Personnes âgées et retraitées ;
- Familles monoparentales ;
- Personnes seules ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Chômeurs ;
- Personnes accueillies au sein des structures d'accueil et d'hébergement ;
- Personnes sans domicile stable

MODALITÉS DE SOUTIEN

Le budget global du projet doit être découpé de la façon suivante :

- **50% du budget fléché sur l'équipement** (au minimum).
- **50 % du budget fléché sur le fonctionnement** (au maximum).

Le financement de projet peut varier de **7 000 € à 30 000 €** selon les besoins du projet. Le soutien peut être accordé sur une période de **1 à 3 ans**, à compter de la date de versement de la dotation, avec un montant maximum de 30 000 €, réparti sur une durée maximale de 3 ans.

Le soutien sera apporté sous forme d'un financement versé sous présentation de justificatifs. **Afin que les fonds ne restent pas inutilisés et puissent être employés de manière optimale, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre les éléments en vue d'un versement en 2026.**

LA SÉLECTION

Les Comités de Sélection sont composées d'une douzaine de collaborateurs ELECTRO DEPOT de la région et de 1 à 2 experts du monde associatif de la région.

La présentation des projets se fait de la manière suivante :

- Présentation de 10 minutes par la Déléguée Générale, Alix Sirot.
- Visio de 15 minutes avec les porteurs de projets et leur parrain/marraine pour une phase de questions/réponses. Un lien vous sera envoyé quelques jours avant.

COMMENT RÉPONDRE À L'AAP ?

Pour candidater, il suffit de remplir le dossier de présélection accessible [ici](#) et de l'envoyer, avec les pièces jointes exigées, à l'adresse alix.sirotd@electrodepot.fr.

Les résultats seront communiqués par voie électronique depuis l'adresse alix.sirotd@electrodepot.fr.

COMMENT TROUVER UN PARRAIN OU UNE MARRAINE ?

La présence d'un parrain ou d'une marraine ELECTRO DEPOT est encouragée, mais pas obligatoire. Pour trouver un parrain ou une marraine, nous vous conseillons de vous rendre physiquement en magasin afin de présenter votre projet à un/e collaborateur/trice.

Aucun contact mail ou téléphone de collaborateur ne sera donné au préalable. L'objectif est de créer une rencontre, un échange avec les équipes.

Dans l'impossibilité de vous déplacer en magasin, **vous pouvez toujours nous envoyer votre dossier sans parrain/marraine.**

Merci pour votre confiance !